



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction Générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

ASSEMBLÉES

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Délégation de signature en matière d'Urbanisme à l'adjointe à la
cheffe du service Autorisations d'Urbanisme

Madame Audrey THUAULT

GC/CT/NL
SA/ARCUA2024-04

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

- VU** l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
- VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.423-1 et L.422-3,
- VU** l'arrêté communautaire en date du 23 novembre 2021 portant recrutement par voie de mutation de **Madame THUAULT Audrey** en qualité de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2022,
- VU** la délibération du Conseil de Communauté du 11 février 2021 acceptant la création d'un service commun entre la Communauté urbaine d'Alençon et la Ville d'Alençon,
- Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 octobre 2022 approuvant l'avenant à la convention portant création d'un service commun entre la Communauté urbaine d'Alençon et la Ville d'Alençon,
- VU** les délibérations du Conseil de Communauté du 9 juillet 2020 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,
- VU** la délibération n° DBCUA20201016-019 du Conseil de Communauté du 16 octobre 2020 par laquelle le Conseil de Communauté a accepté la délégation en matière d'instruction, de délivrance des autorisations d'urbanisme et la fixation des participations et taxes d'urbanisme, concernant les communes d'Alençon, Arçonnay, Cerisé, Champfleur, Chenay, Ciral, Colombiers, Condé Sur Sarthe, Cuissai, Damigny, Ecouves, Gandelain, Hesloup, La Ferrière Bochard, La Lacelle, La Roche Mabile, Larré, L'Orée d'Ecouves, Lonrai, Ménil Erreux, Mieuxcé, Pacé, Saint Céneri le Gérei, Saint Denis Sur Sarthon, Saint Ellier les Bois, Saint Germain du Corbéis, Saint Nicolas des Bois, Saint Paterne-Le Chevain, Semallé, Valframbert et Villeneuve en Perseigne,

VU l'arrêté SA/ARCUA2022-02 du 25 janvier 2022 portant délégation de signature à Mme Audrey THUAULT,

CONSIDERANT que cet arrêté doit être modifié,

CONSIDERANT que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner à Madame Audrey THUAULT, délégation de signature dans ses attributions d'adjointe à la cheffe du service des Autorisations d'Urbanisme,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté SA/ARCUA2022-02 du 25 janvier 2022 est abrogé.

Article 2 : Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté urbaine d'Alençon, **délégation de signature à l'agent désigné ci-après pour les courriers suivants, liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme** :

- notification de délai,
- demande de pièces complémentaires ou modificatives,
- majoration de délais d'instruction,
- consultation des commissions et services,
- transmission au Préfet d'un exemplaire de la demande pour le contrôle de légalité.

Article 3 : Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté urbaine d'Alençon, **délégation de signature pour la délivrance de certificat d'urbanisme de simple information** à :

Madame Audrey THUAULT
Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

SIGNATURE



Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la Communauté urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressée.

Fait à Alençon, le **29 AVR. 2024**

Le Président de la Communauté Urbaine,
Maire d'Alençon,
Conseiller Départemental de l'Orne,
Ancien Député de l'Orne,




Joaquim PUEYO